

**EPE-ALGERIE TELECOM –SPA**  
**DIRECTION OPERATIONNELLE D’ALGER EST**  
**AVIS D’APPEL A MANIFESTATION D’INTERET N°01/2018**

**NIF : 000216299033049**

La direction opérationnelle d’Alger EST lance un avis d’appel à manifestation d’intérêt qui a pour objet la présentation en vue d’établir une Short-List d’entreprises aptes à réaliser pour le compte de la Direction les travaux suivants :

- ❖ Maintenance, réhabilitation et Développement des réseaux urbains.

Les entreprises qualifiées et intéressées par le présent avis, sont invitées à manifester leur intérêt par la fourniture d’un dossier composé des pièces administratives et technique suivantes :

- 1- La lettre d’intention datée et signée par la personne habilitée de l’entreprise ; (Modèle à retirer auprès de la direction Opérationnelle d’Alger EST) ;
- 2- Une copie de registre commerce de l’entreprise ;
- 3- Une copie de la carte d’identification fiscale (NIF) ;
- 4- Les renseignements justifiant les capacités Humaines, Matérielles, financières et en références professionnelles (Attestation de bonne exécution, PV de réception des travaux.....) de l’entreprise

Les entreprises doivent obligatoirement fournir l’ensemble des pièces réglementaires citées ci-dessus en cours de validité sous peine de rejet.

Les entreprises qui rentrent dans le cadre des programmes et dispositifs de soutien à l’emploi des jeunes ne sont pas tenues obligatoirement de justifier les références professionnelles.

Les offres doivent être déposées à l’adresse ci-dessous indiqué sous pli fermé anonyme portant uniquement la mention suivante :

**APPEL A MANIFESTATION D’INTERET N°01/2018**

**Direction Opérationnelle D’Alger EST**

**« A NE PAS OUVRIR »**

La date limite de dépôt des offres est fixée au quinzième (15<sup>ème</sup>) jour à 14H00 à compter de la date première parution du présent avis d’appel à manifestation d’intérêt sur les quotidiens nationaux.

L’ouverture aura lieu le même jour de dépôt en séance publique à 14H00

Les entreprises retenues à l’issue de la présélection seront invitées par la Direction Opérationnelle.

Il est noté que l’intérêt manifesté par une entreprise n’implique en aucun cas l’obligation d’être présélectionnée.